

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des communications et ne se charge de les renvoyer. — Toute lettre adressée au journal sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.



ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon.	Trois mois	10 fr.	20 fr.
Département du Rhône	—	14 fr.	28 fr.
Département limitrophe	—	13 fr.	26 fr.
Autres départements	—	13 fr.	25 fr.
Un an : 40 fr.			
Six mois : 22 fr.			
Trois mois : 12 fr.			
Pour l'étranger, le port en sus.			

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : G. BENOIT-GONIN
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance, on ne servira pas les abonnements non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 25 Août

La presse monarchiste applaudit chaleureusement au discours de M. de Broglie. Ce prince du saint-empire, cet académicien, cet ancien ambassadeur de la république, ce premier ministre d'un gouvernement de combat, dont on se plaît à rappeler tous les titres, a — qui l'aurait cru? — de ces traits « amers et implacables » qui rappellent le Dante et dans son ingénieuse bonhomie, il dépeint Plutarque. C'est à la *Liberté* que revient le mérite de cette découverte, et nous nous reprocherions de n'en point faire part à nos lecteurs.

Toutefois, ce ne sont pas les « parallèles admirables » ou les « traits mordants » qu'on cherche d'habitude dans les harangues officielles, et le moindre programme de gouvernement, l'affirmation libérale la plus timide eussent été accueillis par l'opinion avec plus d'empressement que ne le seront ces déclamations sonores, qui peuvent se résumer dans ces trois mots : « rien de changé ».

Et cependant, à moins que le ministère ne se refuse systématiquement à interroger les manifestations diverses par lesquelles se révèle chaque jour le sentiment public, il doit comprendre que le pays ne croit pas et ne peut pas croire à cette neutralité envers les partis, dont le gouvernement se prévaut sans cesse et dont M. le duc de Broglie se faisait hier encore un mérite devant ses collègues du conseil général de l'Eure. On est mal venu à soutenir aujourd'hui que la coalition du 24 mai, en renversant M. Thiers, n'a fait que rétablir la trêve des partis, ce que l'on appelait le pacte de Bordeaux, violé par l'ancien président au profit des républicains. Le contrat du 24 mai a été on le sait, passé entre monarchistes, à l'exclusion formelle des conservateurs républicains, et ce n'est pas la défection de M. Target et de ses onze ou douze collègues qui, sur ce point, pourrait donner le change à l'opinion.

Est-il besoin de rappeler l'éviction de tous les républicains des fonctions administratives ou judiciaires ; les mesures de rigueur prises contre la presse ; le soin avec lequel les organes officiels s'efforcent de perpétuer l'équivoque, grâce à laquelle on se flatte d'amener la majorité des électeurs à confondre dans le même ostracisme et les bandits de la Commune et les radicaux ou les libéraux ; l'insistance que mettent les mêmes journaux à décrier les principes de 89 ; l'agitation ultra-montaine encouragée ; tant d'autres faits encore que nous pourrions citer et qui justifient le jugement sévère que porte sur la politique de la coalition un des organes les plus modérés de l'opinion libérale.

« Le 24 mai, écrit le *Temps*, est une impasse, parce que tôt ou tard il faudra en appeler à la nation, et parce que la nation, la majorité le sait aussi bien que nous, ne ratifiera pas la réaction. Le cabinet a cherché à tromper le pays et il n'y a pas réussi. Il s'est donné un mal infini pour substituer la question conservatrice, comme il l'appelait, à celle de la forme du gouvernement. Il a adressé, comme le duc de Broglie le faisait encore il y a trois jours à Evreux, des appels passionnés aux gens de bien. Il a essayé d'organiser une croisade de tous les intérêts et de tous les fanatismes contre les idées et les libertés modernes. Il n'a pas craint de partager la France en deux, d'appeler bons ceux qui pensaient comme lui, mauvais ceux

qui pensaient différemment, et d'invertir la moitié du pays à la lutte contre l'autre. Au lieu d'être le gouvernement de la nation, il a voulu être le gouvernement d'un parti... »

Que si de telles critiques semblaient excessives, il nous serait assurément permis d'invoquer le témoignage d'une des parties contractantes au 24 mai. Répondant au *Français*, qui avait pris à partie le césarisme, et le régime impérial, l'*Ordre* s'exprime en ces termes :

« Il est imprudent de parler de césarisme quand on soutient un gouvernement comme celui que nous soutenons nous-mêmes, qui s'appuie sur l'état de siège et sur la force militaire ; qui supprime les journaux, non par arrêté d'un ministre, non par arrêté d'un préfet, mais par arrêté d'un commandant de gendarmerie (comme vous venez de le voir dans les Vosges) ; un gouvernement qui, à Paris, à Lyon, partout, restaure l'une après l'autre les pratiques de l'administration impériale. »

Tel est le jugement porté sur la politique du gouvernement par le principal organe du parti, dont le concours a rendu possible le coup d'éclat parlementaire du 24 mai, et qui, depuis lors, s'est toujours cru le droit de parler en maître aux coalisés.

« Restaurer l'une après l'autre les pratiques de l'administration impériale, » c'est là un de ces traits « amers et implacables » dont la *Liberté* aurait quelque peine à trouver l'équivalent dans la harangue de M. le duc de Broglie.

INFORMATIONS POLITIQUES

Tout semble rentrer dans le calme le plus complet.

Après la fusion, qui, autant qu'on peut juger, a été et bien achevée à courte et peu brillante carrière, les conseils généraux commencent déjà à clore leur session les uns après les autres, sans qu'il se produise de nouveaux incidents ; signalons pourtant la clôture un peu brusquée du conseil général de la Corse, dont il est question dans nos Nouvelles du Matin.

Les procédés du gouvernement de l'ordre moral auront été avantage de pousser dans une voie plus large les membres du centre gauche.

Déjà il n'est plus possible d'avoir de doutes sur la future attitude de M. Casimir Perier : la maladroite hostilité de la majorité du conseil général de l'Aube a produit l'effet attendu.

Après avoir apprécié l'échec de M. Casimir Perier, l'Aube ajoute :

« Le jour du scrutin, nous trouverons, comme le 18 août, la république conservatrice ou, pour mieux dire, la république sans épithète, debout dans notre département, en face des coalisés. »

On sait que le journal champagne reçoit ses inspirations de l'ancien ministre de l'intérieur ; on jugera bientôt de la valeur de ses prévisions électorales : le département de l'Aube est, par suite de la démission de M. Lignier, un de ceux qui ont à pourvoir à un siège vacant à Versailles.

Il est question de la candidature de M. Casimir Perier fils.

On sait qu'un congrès international des postes aura lieu le 1^{er} septembre à Berne. Les principales dispositions du programme peuvent se résumer ainsi :

On se propose avant tout de faire agréer le principe d'une *poste universelle*, mais sans établir de suite le tarif uniforme qui en sera la conséquence naturelle. Chaque pays pourra fixer, jusqu'à nouvel ordre, le port des lettres qu'il expédie, pourvu que le taux ne dépasse pas celui de 40 centimes par lettre simple affranchie, les lettres non affranchies de-

reliement possible le ton ecclésiastique.

Il n'était pas rare à la fin d'une de ces ventes publiques de le voir terminer en donnant sa bénédiction aux marchands assemblés, avec un air de dignité que n'atteignait certainement pas le véritable doyen, un modeste et digne gentleman.

M. Sapsea a beaucoup d'administrateurs ; l'opinion exprimée sur lui par le plus grand nombre et même par ceux qui n'ont pas foi en son mérite est qu'il fait honneur à la ville de Cloisterham.

Il possède deux grandes qualités : il est important et ennuyeux ; il a une manière à la fois de parler et de marcher, une certaine façon d'agiter les mains qui lui donne l'air de confier les gens auxquels il s'adresse.

Plus près de soixante ans que de cinquante, l'estomac proéminent, et de la cette belle ligne horizontale que décrit son gilet ; passant pour riche, votant strictement dans le sens des intérêts respectables ; intimentement convaincu que lui seul a grandi depuis le temps où il était enfant, voilà M. Sapsea.

Comment un tel homme ne ferait-il pas honneur à Cloisterham et à la société ?

La demeure de M. Sapsea est dans la rue Haute, vis-à-vis de la maison des Nonnes.

Sa maison à lui date à peu près de la même époque, sauf quelques travaux irrégulièrement exécutés, pour la rendre plus moderne, depuis le temps où les générations, qui suivent toujours une marche de plus en plus décroissante, en sont venues à préférer l'air et la lumière à la fièvre et à la peste.

Au-dessus de la porte est une figure en bois sculpté représentant en demi-grandeur le père de M. Sapsea avec sa perouque et sa robe en train de procéder à une vente.

La simplicité de l'idée, l'exécution si naturelle du petit doigt, du marteau, et du pupitre ont été toujours fort admirés.

M. Sapsea était alors assis dans son triste salon, au rez-de-chaussée, donnant directement

sur une cour pavée, au-delà de laquelle on apercevait le jardin séparé par un treillage.

M. Sapsea avait devant lui une bouteille de porto, posée sur une table près du feu, le feu était ce moment un luxe un peu prématuré, mais non sans agrément, par une fraîche soirée d'automne.

Parmi les objets qui entouraient M. Sapsea, quelques-uns étaient vraiment caractéristiques ; par exemple, son portrait, sa pendule qui remontait tous les huit jours, et son baromètre.

Nous disons qu'ils étaient caractéristiques, parce qu'il se croyait lui-même au-dessus de tous les humains, qu'il considérait son baromètre comme ayant toujours raison, en dépit du temps, et sa pendule, en dépit de l'heure.

Après de M. Sapsea, sur la table, étaient placés un pupitre et les instruments nécessaires pour écrire.

Le regard fixé sur une note manuscrite, M. Sapsea se la lisait à lui-même d'un air majestueux ; puis se promenant à pas lents dans la chambre les pouces engagés dans les entournures de son gilet, il en redisait les termes de mémoire, si bas d'ailleurs, quoique avec beaucoup d'emphase, que le mot d'Ethelinda était le seul qu'on pût entendre sortir de sa bouche.

Il y a trois verres propres dans un plateau sur la table ; la servante entre et annonce :

— M. Jasper.

— Faites-le entrer, répond M. Sapsea, avec un geste superbe de la main.

Et il prend sur le plateau deux verres, dont le besou se fait, paraît-il, sentir.

— Échanté de vous voir, monsieur. Je me félicite d'avoir l'avantage de vous recevoir ici pour la première fois.

C'est ainsi que M. Sapsea faisait les honneurs de sa maison.

— Vous êtes bien bon. L'honneur est pour

moi, et c'est à moi de m'en féliciter.

— Cela vous plaît à dire, monsieur ; mais je vous assure que ce m'est une bien grande satisfaction de vous recevoir dans mon humble demeure. Et je ne dis pas cela à tout le monde.

M. Sapsea mit une si solennelle majesté dans la manière dont il accentua ces paroles remarquables, qu'on pouvait facilement comprendre que sa pensée était celle-ci :

— Vous devez croire difficilement que votre société puisse être une satisfaction pour un homme tel que moi, et pourtant cela est.

— Depuis longtemps, j'avais le désir de vous connaître, monsieur Sapsea.

— Et moi, monsieur, je vous connais depuis longtemps comme un homme de goût. Permettez-moi de remplir votre verre et de vous dire, ajouta-t-il en remplissant le sien :

— Quand les Français viendront, Puisse-je nous les rencontrer à Douvres !

C'était un toast patriotique contemporain de l'enfance de M. Sapsea, et le commissaire-priseur était convaincu que ce toast convenait à toutes les époques.

— Vous ne pouvez-vous dissimuler, M. Sapsea, fit observer Jasper en examinant le commissaire-priseur avec un sourire, tandis que ce dernier étendait ses jambes devant le feu, que vous connaissez bien le monde.

— Ah ! monsieur, dit M. Sapsea, en poussant un petit rire à son tour, je pense le contraire un peu. Quelque peu.

— La réputation que vous avez de posséder cette connaissance m'a toujours intéressé et surpris. C'est ce qui m'a donné le désir de vous connaître ; car Cloisterham est une petite ville... Claquez-mur comme je suis dans son enceinte, je ne sais rien du reste du monde... Oh ! je m'aperçois fort bien que Cloisterham est une très-petite ville.

— Je n'ai pas visité les pays étrangers, jeune

homme, dit M. Sapsea ; puis il s'arrêta... Vous m'excuserez de vous appeler jeune homme, M. Jasper?... Mais, vous êtes de beaucoup plus jeune que moi.

— J'en conviens.

— Si je n'ai pas visité les pays étrangers, jeune homme, les pays étrangers sont venus à moi. Ils sont venus à moi par la voie des affaires et j'ai profité de ces occasions. Supposez que je fasse un inventaire ou que je rédige un catalogue ; je vois une pendule française... je n'en avais jamais vu auparavant... mais à présent je mets le doigt dessus et je dit : Paris.

Je vois des tasses et des soucoupes de fabrication chinoise qui me sont également inconnues ; je mets le doigt sur ces tasses et sur ces soucoupes, et je dis : Pékin, Nankin, Canton. Il en est de même pour les choses du Japon et de l'Égypte ; pour les coupes de bambou et de bois de santal qui viennent des Indes. Je mets le doigt sur tout. Il m'a passé dernièrement par les mains des articles du pôle Nord et j'ai dit : Voilà une lance fabriquée par des Esquimaux et qui a été donnée à quelque voyageur pour une demi-pinte de sherry.

— Vraiment ! oh ! voilà un remarquable moyen d'acquiescer la connaissance des hommes et des choses, monsieur Sapsea.

— Je mentionne ceci, monsieur, reprit M. Sapsea avec une indicible complaisance, parce que, suivant moi, il ne suffit pas de se vanter de ce qu'on est, il faut encore montrer comment on est arrivé à cela, et alors on prouve quelque chose.

— Très-intéressant. Mais nous devons parler de la défunte M^{me} Sapsea.

M. Sapsea remplit les deux verres et met le flacon en stréte.

(A suivre.)

Le campement de blocus vient d'être augmenté de plusieurs navires. Elle a déjà ramené dans les ports néerlandais plusieurs prises chargées d'armes et de munitions pour les Atschinois.

La plupart de ces expéditions se préparent à Singapore et à Penang, deux ports anglais dont les journaux se montrent singulièrement hostiles aux intérêts hollandais dans ces parages.

Le campagne promet donc d'être rude, car on y est bien préparé de part et d'autre. Si le succès, cette fois, trahit les espérances des Néerlandais, leur domination dans les mers de la Sonda éprouvera un amoindrissement d'une gravité extrême.

Un télégramme de Vienne du 22 apporte une nouvelle qui causera quelque surprise. A l'occasion de la mort du duc Charles de Brunswick, l'empereur d'Autriche a ordonné un droit de cour de douze jours. Peut-être ne faut-il voir dans cette mesure qu'une grâce en faveur de l'ex-roi de Hanovre, l'hôte de l'Autriche, et qui, en qualité de proche parent, avait été chargé de la tutelle du duc Charles, en vertu d'un pacte de famille. Le défunt duc détestait le roi Georges tout autant que les autres membres de la famille de Brunswick ; on en retrouve la preuve dans une protestation qu'il a fait publier dans les journaux de Vienne, il y a quelques mois, et dans laquelle le roi Georges est fort irrévérencieusement traité.

Dans ce curieux document que le duc Charles date de la 58^e année de son règne, en se disant l'héritier de la plus ancienne maison du monde (la maison des Guelphes), se trouve le passage suivant :

« Comme comble d'ironie on nous impose en qualité de tuteur un homme incapable et aveugle, dont nous sommes, de fait et de droit, le supérieur en notre qualité de chef de la branche aînée. » Il sera curieux de voir si la branche cadette et l'ex-royale des Guelphes se fera représenter aux funérailles de son chef.

Une correspondance de Brunswick, que nous trouvons dans la *Gazette de Spener*, ne prévoit pas que le décès du prince Charles puisse avoir des conséquences politiques. Cet événement ne modifiera pas la loi sur la régence du duc, votée, cette année, par la Diète de Brunswick. Quant au testament, le correspondant assure qu'il sera certainement attaqué par les héritiers légaux que la haine du défunt a déposés de leurs droits.

Le correspondant de Turquie du *Journal des Débats* lui adresse cet affligeant tableau de la situation qui, depuis quelque temps, est faite à la presse par le gouvernement turc.

Le martyrologe de la presse s'est augmenté sensiblement à Constantinople ce mois-ci. Une seule ordonnance du bureau de la presse a supprimé, le 14 août, trois journaux : l'*Anatolie*, rédigé en turc, imprimé en caractères grecs et organe des Grecs de la Cappadoce et de la Lycanie ; le *Turcia*, organe national bulgare, rédigé en bulgare, et le *Sedai Hokikat*, rédigé en turc, imprimé avec des lettres arméniennes.

Le lendemain, 15 août, une nouvelle ordonnance a suspendu pour deux mois le *Levant Herald* et supprimé le *Constantinopolis*, à raison d'un article paru le 18 juin. En même temps, les rédacteurs des autres journaux ont reçu l'ordre de s'abstenir de tous articles relatifs à la question gréco-bulgare ou hostiles à la Russie.

Enfin, avant-hier, la Turquie a reçu un avertissement.

Les trois premières feuilles ont, dit l'ordonnance qui les concerne, publié des articles propres à semer la haine entre les sujets de la Turquie qui sont de nationalité différente ; le *Levant Herald* a eu le tort de s'occuper des finances de l'empire ; le *Constantinopolis* a mal parlé de la Russie, et la Turquie s'est exprimée en termes peu louangeurs pour l'Angleterre en parlant de l'incendie d'Elmina.

Jusqu'à présent il arrivait quelquefois au bureau de la presse de déléguer simplement aux tribunaux les articles de journaux qui lui paraissaient dangereux ; mais comme il n'a pu obtenir de condamnation, dans les derniers

temps, ni contre le *Levant Herald*, ni contre le *Courrier d'Orient*, ni contre le *Phare du Bosphore*, ni contre l'*Liberté*, le gouvernement a préféré en revenir à l'arbitraire pur et simple et vient d'appliquer ses principes.

Nous n'en sommes plus aujourd'hui à apprécier ces procédés de gouvernement contre lesquels nous nous sommes en toutes circonstances élevés. Nous ne croirons jamais que les mesures de répression employées contre la presse, en dehors des prescriptions, des lois ordinaires, puissent être, pas plus en Turquie qu'en France, d'une efficacité bien démontrée. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître, d'après les rigueurs employées contre la presse dans plusieurs pays ; que cet axiome de M. Veuilleil « l'arbitraire légal est lui aussi de la justice », fait assez bien son chemin dans le monde.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La session des conseils généraux va bientôt être close, nous apprenons même que plusieurs de ces assemblées ont déjà terminé leurs travaux. Tout s'est passé dans le plus grand calme et les discussions n'ont guère porté que sur des questions d'intérêts départementaux et d'administration locale.

Le gouvernement, il faut le dire, avait, cette fois, interprété la loi qui fixe les attributions des conseils généraux dans le sens le plus strict ; et si la remarque qui a été souvent reproduite que les gouvernements, tout comme les individus, ont peu de goût pour les manifestations qui ne sont pas absolument en leur faveur ; si cette remarque, disons-nous, est aussi juste qu'elle le paraît, on est fondé à croire que le cabinet de M. de Broglie avait quelques raisons de ne pas tenir précisément à ce que l'opinion du pays se produisît avec un éclat trop vif.

Quoi qu'il en soit, et malgré les instructions administratives les plus formelles, on n'a pu pourtant empêcher que le sentiment général ne se fit jour dans les discours d'ouverture de quelques-uns des présidents des conseils généraux.

Parmi ces discours, il en est deux qui, par la portée des sujets traités, aussi bien que par la situation politique des orateurs, acquièrent une importance hors de pair. Nous voulons parler de l'allocation de M. Germain, dans le département de l'Ain, et de celle de M. Magnin, dans la Côte-d'Or.

Nous avons précédemment reproduit et apprécié le discours de M. Germain. Avec toute la presse républicaine, nous avons fait ressortir tout ce qu'il y avait de vrai, de sincère, de vraiment patriotique dans le tableau que fait l'honorable président de l'état matériel et moral de nos populations agricoles, populations honnêtes et laborieuses qui demandent avant tout au gouvernement la sécurité ; mais qui, « avec la passion de l'ordre, ont la crainte de faire un pas vers l'ancien régime. »

M. Magnin, lui, s'est attaché à faire ressortir le sens vraiment politique de son élection à la présidence.

Dans le choix de votre président, a-t-il dit, vous vous préoccupez beaucoup moins de sa personne que des principes qu'il représente. En le choisissant, vous voulez affirmer vos convictions républicaines, vous voulez montrer la volonté — après aussi bien qu'avant la révolution parlementaire accomplie par la coalition monarchique du 24 mai — de rester fermement attachés à la République, à laquelle vous avez consacré toute votre vie, à la Répu-

blique que vous saurez encore au besoin défendre, et pour laquelle vous êtes prêts à tout sacrifier.

Cette manifestation de vos sentiments, d'une légalité correcte et indiscutable, n'était pas inutile en face des prétendants royalistes qui tendent à s'adjuger le gouvernement de la France selon leur convenance, et sans se soucier des manifestations libres et républicaines de la volonté nationale.

En choisissant votre bureau parmi les membres républicains du conseil, vous restez fidèles, messieurs, au mandat que vous avez reçu de vos électeurs : celui de contribuer, dans la limite légale de vos attributions, à fonder définitivement la République.

Le nouveau préfet de la Côte-d'Or, M. Daunassans, a cru devoir protester contre le mot de coalition monarchique appliqué à l'acte parlementaire du 24 mai. Il semble pourtant difficile de trouver dans la langue française une expression qui caractérise plus exactement l'union des trois partis qui ont renversé M. Thiers.

M. Magnin, dans une réplique assez vive, a répondu à la protestation du préfet par quelques observations pleines de justesse et qui nous semblent fixer désormais les rapports respectifs des conseils généraux et des représentants de l'autorité administrative.

— Je demande au conseil, a dit M. Magnin, la permission, non pas d'adresser une réponse à M. le préfet, — je n'ai point l'intention d'engager devant cette assemblée un dialogue avec le représentant de l'autorité administrative, — mais de faire observer qu'il n'est pas dans les usages parlementaires que le pouvoir exécutif, quel qu'il soit, réponde à l'allocation que le président d'une assemblée prononce au nom de la majorité de cette assemblée. Certes, un président n'a jamais la prétention de parler au nom d'une assemblée tout entière, il y a toujours une majorité et une minorité ; la minorité a droit à tous les respects de la majorité. J'ai été trop longtemps moi-même membre des minorités pour oublier jamais la tolérance et les égards qu'on leur doit.

Mais en m'exprimant comme je l'ai fait, à propos du vote du 24 mai dernier, j'en avais parfaitement le droit. Je ne sache pas que la portion de l'Assemblée, qui a été la majorité ce jour-là, — et comme je veux être exact, je dirai : qui l'est restée depuis — ait répudié la qualification de majorité monarchique. Quand j'ai dit « coalition monarchique », j'ai employé le mot avec intention.

En effet, il n'est douteux pour personne qu'à cette époque il existait trois partis monarchiques dans l'Assemblée ; il n'y en a plus que deux maintenant, dit-on ; mais le 24 mai, les trois partis existants se sont coalisés pour renverser M. Thiers. Je crois que M. le préfet — qu'il me permette de le lui dire — a outrepassé son droit en protestant contre l'allocation que je viens d'avoir l'honneur de prononcer.

La loi donne à M. le préfet le droit de saisir l'administration supérieure des infractions commises dans les délibérations des conseils généraux ; mais je ne sache pas que, sous aucun régime, un préfet ait saisi ses chefs, ou ait pu même avoir la pensée de les saisir, d'une allocation prononcée par le président.

Sous un autre régime j'avais déjà l'honneur de siéger au conseil général ; j'ai entendu à cette époque des discours au président qui, je l'avoue, ont froissé mes convictions ; mais il n'y avait jamais, ni à moi, ni à aucun des membres de la minorité, qui reconnaissait le droit absolu du président, de protester contre les paroles qu'il croyait devoir prononcer.

Je maintiens donc le droit que j'avais, et comme avant tout je veux la libre discussion, comme je veux que le public puisse juger, je demande que les paroles de M. le préfet soient consignées au procès-verbal.

Le troisième anniversaire de Sedan

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Le 2 septembre, troisième anniversaire

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 26 Août 1873.

LE Mystère d'Edwin Drood

PAR CH. DICKENS

CHAPITRE III

LA MAISON DES NONNES. (Suite)

ils marchaient alors en se donnant le bras ; ils suivirent la rue Haute en se dirigeant vers la Maison des Nonnes.

Arrivés à la grille et après un coup d'œil donné à la rue déserte, Edwin pencha son visage vers celui de Bouton de Rose.

Elle se défendit en riant, elle avait retrouvé ses manières enfantines.

— Non, Eddy ! j'ai le visage tout plein de

Reproduction interdite à tous les journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

sucre, ne m'embrasse pas, mais tendez votre main et je vous y souflerai un baiser.

— L'obéï ; son souffle léger effleura la main du jeune homme.

— Il y retint celle de la jeune fille et se mit à regarder dans sa paume rosée.

— Eh ! que voyez-vous dans ma main ? demanda-telle.

— Ce que j'y vois, Rosa ?

— Mais je croyais que vous autres, enfants de l'Égypte, vous saviez lire dans la main et il y avait toutes sortes d'images. Y lisez-vous un heureux avenir ?

— Dans l'avenir ?

— Dans le présent, ni l'un ni l'autre, ils ne voyaient rien d'heureux, voilà ce dont ils étaient bien sûrs.

La grille s'ouvrit, se ferma, et chacun de son côté ils s'éloignèrent.

CHAPITRE IV

M. SAPSEA

Si l'on accepte, suivant l'opinion généralement répandue, l'âne comme le type de la stupidité contenue de soi-même, ce qui est peut-être beaucoup plus conventionnel que juste, le grand âne de Cloisterham, c'était M. Thomas Sapsea, commissaire-priseur.

M. Sapsea s'habillait comme le doyen ; il était quelquefois salué par des gens qui le prenaient pour le doyen ; il lui était même arrivé de s'entendre donner du mylord par des individus se figurant qu'il était l'évêque arrivé à l'improviste et sans son chapelain.

M. Sapsea était très-fier de cela, il était aussi très-fier de sa voix et de son sacerdoce qu'il faisait dans les actes de son ministère.

Lorsqu'il faisait une vente de propriété foncière, il cherchait avec intention dans son pupitre et s'attachait à reproduire le plus natu-

de la bataille de Sedan, l'empereur Guillaume inaugurerait à Berlin le monument dédié à la victoire, qui a été érigé sur la nouvelle place, dite *Königsplatz*. Le monument est déjà, sauf quelques détails, complètement achevé; il est de style grandiose et de proportions imposantes.

Sur un soubassement quadrangulaire en granit, décoré de grandes sculptures en relief, s'élève une rotonde, sous forme de temple, en granit, dont le couronnement est supporté par 16 colonnes. Au-dessus de cette base d'un effet admirable se dresse la colonne surmontée d'une galerie et portant à son sommet la statue de la Victoire. Le fût de la colonne est orné de trois rangées de canons, pris sur l'ennemi dans les campagnes de 1864 (Danemark), 1866 (Bosnie) et 1870-1871 (France). Ces canons, richement dorés et réunis par des girouettes et des couronnes de lauriers en bronze forment une décoration caractéristique. Des aigles composent l'ornement du chapiteau, sur lequel se dresse une socle surmonté de la statue qui est l'œuvre du professeur Drake. C'est une Victoire portant le casque, élevant une couronne de laurier d'une main et de l'autre le drapeau allemand.

La hauteur du monument, de la base au sommet, est de 195 mètres (environ 60 mètres). C'est le monument le plus élevé de la capitale. La hauteur totale de la porte triomphale de Braudebourg n'a que 80 pieds, le château royal 102 pieds, le théâtre royal 120 pieds et le clocher le plus haut de Berlin, la tour de Saint-Pierre, 300 pieds (près de 100 mètres). La colonne d'Antonin, à Rome, a 117 pieds; celle de Trajan, avec la statue de Saint-Pierre, 117 pieds; la colonne Vendôme, avec le piédestal, n'avait que 162 pieds.

A l'approche de cet anniversaire, qui nous rappelle les hontes et les humiliations que nous a léguées l'empire, n'est-ce pas le moment d'inviter à un peu de retenue le parti bonapartiste qui s'agite, et de dire au pays : SOUVIENS-TOI.

ECHOS DE PARTOUT

Le soir, dit que Compigné paraît devoir être abandonné comme siège du conseil de guerre devant lequel doit comparaître le maréchal Bazaine.

Les difficultés d'établissement et les sommes considérables qu'il faudrait dépenser pour l'aménagement paraissent devoir faire renoncer à cette résidence.

Le gouvernement s'occupe de choisir un nouveau local.

Le journal le Droit était cité samedi devant la 9^e chambre, à la requête de M. Orléan-Antoine 1^{er}, prince de Tonnens, roi d'Araucanie et de Patagonie ou Nouvelle-France.

C'est-à-dire, qui prétendait avoir été diffamé par un récent article de ce journal, a plaidé lui-même son affaire et conclu à ce qu'il plût au tribunal de lui allouer 100,000 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal, après avoir entendu M. Ballot pour le Droit, a décidé que la partie civile ne justifiait point de sa qualité de souverain; qu'au surplus, l'intention de nuire n'existait point dans l'espèce. En conséquence le Droit a été renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

On croit généralement que pendant les vacances de l'Assemblée nationale les députés ne reçoivent plus l'indemnité qui leur est attribuée en vertu de l'article 38 de la constitution du 4 novembre 1848. C'est une erreur; cette indemnité leur est régulièrement payée chaque mois absolument comme s'ils étaient présents, la prorogation n'entraînant pas la suppression du traitement, étant considérée non comme une fin de législature, mais comme un congé régulier et provisoire.

A cet effet, il nous a paru curieux de calculer ce que coûtent la prorogation actuelle et les divers congés pris dans une année. L'indemnité annuelle est de 9,000 fr., soit 750 fr. par mois ou 25 fr. par jour. Les vacances, commencées le 30 juillet, ne doivent régulièrement cesser que le 5 novembre, ce qui représente un laps de temps de 98 jours. Si on multiplie ces 98 jours par 728, nombre de députés, en tenant compte des décès et des démissions, plus par 25 fr., l'indemnité journalière, on obtient un total de 1,783,600 fr.

Maintenant, si on ajoute à ces chiffres ceux des précédentes prorogations, soit 6 jours en janvier, 45 jours (du 10 avril au 19 mai), 4 jours en mai et juin (Pentecôte), 3 jours en juillet (fête du shah) et 8 jours (fête de Noël), plus 27 dimanches se trouvant compris dans les mois de travail, on trouve une totalité de 131 jours à 25 fr., soit 3,278,400 fr., plus de la moitié du crédit annuel.

Les constituants de 1848 auraient mieux fait de dire que les députés recouvreraient 50 fr. par séance.

Un jockey qui avait une grande célébrité dans le monde du sport, il y a une dizaine d'années de cela, M. James Costrick, est mort samedi à Paris, à l'âge de 64 ans.

C'est aux suites d'un coup de soleil qu'il a succombé. Il en avait été frappé le 4 août dernier en traversant la place de la Concorde, et depuis on n'avait pas conservé un seul instant l'espoir de le sauver.

M. Costrick laisse une fortune évaluée à quinze mille livres de rentes. C'est, dit-on, un jockey de l'écurie du major Fridolin qui est son héritier.

Quelques personnes suivaient l'autre jour au Père-Lachaise le convoi d'un vicillard de quatre-vingt-onze ans; ce vicillard se nommait Louis-Joseph Xavier François Collot, dit Dauphin, et il avait son histoire.

Le 15 septembre 1781, à l'occasion de la naissance de premier enfant de Louis XVI, le conseil de ville de Troyes devait huit jeunes filles, dont l'une, Françoise Brandler, épousait un sieur Henri Collot. Le 28 octobre de la même année, le conseil déclarait adopter le premier enfant mâle qui naîtrait de l'un de ces mariages.

Cet enfant fut Collot qui, au nom de Mgr le Dauphin, fut nommé Louis-Joseph Xavier-François. Il lui fut accordé deux cents livres annuelles de pension.

Le ministre, M. de Vergennes, fut avisé de cette décision, en remercia, au nom du roi, le conseil municipal de Troyes, et promit en même temps de faire quelque chose plus tard pour cet enfant.

La pension fut touchée jusqu'à la révolution, en 1789; à cette époque mourut le fils aîné du roi. Collot entra plus tard chez un imprimeur de Châlons-sur-Marne, où il resta plus de cinquante ans; sa femme était morte aussi dans un âge très-avancé.

On écrit d'Agen, le 21 août, à la Gazette des Tribunaux :

Hier, à onze heures du matin, Mano a été extrait de la prison d'Arrestation et placé dans la lecture de lettres de c. c. et comment la peine se voit prononcée contre lui en celle des travaux forcés à perpétuité.

pas départi un seul instant de cette impassibilité qui avait profondément étonné les nombreux témoins de son procès.

Sa seule préoccupation était, dans ces derniers temps, d'élever un monument que M. Deforme, gardien-chef de la maison d'arrêt, avait mis à sa disposition; il affectait de ne pas songer à son procès, et dans les entretiens qu'il eut ces jours-ci avec son défenseur, M. de Brézès, et l'honorable annuaire des prisons, il ne cessait de protester de son innocence. Rien n'a pu le faire sortir de son attitude morale, sa grâce; la décision du chef de l'état, qui lui laissait la vie, l'a trouvé à peu près indifférent.

C'est avec le même sang-froid qu'il est venu s'asseoir sur les bancs de la salle d'audience de la 1^{re} chambre.

Lorsque la cour est entrée en robes rouges, il s'est levé, et a écouté debout, les yeux constamment fixés sur le sol, la lecture faite par le greffier en chef; puis il a suivi sans mot dire les quatre gendarmes placés autour de lui et a regagné sa cellule.

Ce calme réel ou simulé a fortement impressionné le public dont la curiosité avait été un moment réveillée par la solennité de l'audience où l'on a procédé à l'enterrement des lettres de grâce.

Une curieuse statistique des discours prononcés pendant la dernière session du parlement de l'empire allemand. C'est M. Delbrück, président de l'office de la chancellerie, qui tient la tête de la liste avec 123 discours. Le prince de Bismarck a prononcé 43 discours; M. Michaelis, commissaire au gouvernement, 27. M. de Kameke, *ad latus* du ministre de la guerre, 14.

Quant aux députés, c'est, comme les années précédentes, M. Lasker qui prime tous les autres orateurs; il a prononcé 97 discours; viennent ensuite : MM. d'Harnbeck, avec 83 discours; de Windhorst, 75; Bamberg, 64; Richter, 51; Grumbrecht, 47; Miquel, 37; Mohl, 37; Biann (Gera), 31; Reichensperger (Greifeld), 29; Mosle, 27; Benda, Huldorf et Stauffenberg, chacun 24, etc.

La Gazette de Carlsruhe dit qu'une instruction judiciaire a été ouverte contre un inspecteur de la police de Strasbourg, faisant fonction de commissaire pour avoir maltraité des personnes mises en état d'arrestation. Ce fonctionnaire s'est permis, paraît-il, dans certains cas, d'appliquer vingt-cinq coups de canne bien comptés aux délinquants ou supposés tels amenés devant lui.

Ce moyen de germanisation nous semble de nature à rattacher promptement les Alsaciens-Lorrains au pouvoir paternel de M. de Bismarck et de Guillaume 1^{er}.

Le nouveau fusil français.

A la suite de la guerre de 1870, on sait que deux commissions furent nommées pour étudier la question des modifications à apporter au fusil Chassepot et à la cartouche.

Le ministre avait provoqué une vaste enquête à laquelle tous ses officiers avaient été invités, et l'avis unanime s'était prononcé pour la nécessité de changements importants.

Le rapport adressé au ministre de la guerre disait textuellement : « Les défauts de ce modèle d'armes... ont trait à l'encrassement du canon et à celui du mécanisme, aux ratés, et principalement aux ratés de premier coup, aux départs prématurés... qui occasionnent presque toujours de très-graves accidents; enfin, aux cartouches, qui ne possèdent pas assez de solidité pour résister au transport à cheval dans la giberne, et qui ne se conservent pas bien sous tous les climats. »

La nécessité de modifier le chassepot et la cartouche étant ainsi reconnue, le ministre de la guerre fit appeler à l'expérience des officiers d'infanterie et d'artillerie, et les deux commissions établies, l'une à Versailles, l'autre à Vincennes, eurent pour mission d'examiner et de comparer tous les modèles proposés.

Après de nombreuses et longues expériences, la commission de Vincennes, qui avait centralisé tout ce qui se rapportait à l'essai, fit choix de trois armes qu'elle réservait à des épreuves plus minutieuses, qui ont eu lieu récemment.

250 coups ont été tirés avec chacun de ces fusils, sans que l'on ait pu constater un écart sensible, une supériorité marquée, soit dans la portée, soit dans la justesse, soit dans la trajectoire.

Dans cet état, la commission — sans cependant que son avis soit encore définitif — s'est prononcée, dit la France, pour un modèle présenté par un officier d'artillerie, M. Gras. Les deux autres fusils viennent de l'étranger, et à mérite égal, il a semblé préférable de ne pas recourir à des fabricants étrangers, dont les exigences pourraient, à un moment donné, se montrer excessives.

Le fusil Gras a donc toutes les chances d'être adopté.

Voici en quoi consistent principalement les perfectionnements : La cartouche est métallique; l'aiguille est supprimée et remplacée par un ressort plus solide; un extracteur bien conditionné fait sortir la cartouche naturellement après le coup; un temps est économisé dans la charge; enfin la trajectoire est plus tendue et les ratés nuls. Ce dernier avantage n'est pas à dédaigner, car, depuis la guerre, les cartouches sont absolument déplorables; dans les exercices de tir, on ne compte pas moins de 15 à 20 ratés pour cent.

La question du fusil étant ainsi à peu près décidée, on poursuit plus activement les études relatives à la cartouche; il est bien entendu qu'elle sera métallique.

On recherche également s'il ne serait pas possible de diminuer le poids excessif du sabre-bataillon et de brouter les armes, afin d'éviter la rouille.

Lorsque toutes ces questions secondaires seront résolues, la France sera définitivement pourvue d'un fusil à l'abri de toute critique sérieuse.

Aérostation Transatlantique.

On commence à se préoccuper très-sérieusement à New York du projet de voyage aérien d'un continent à l'autre par dessus l'Atlantique, dont les préparatifs se font activement sous la direction du professeur Wise.

L'administration du journal illustré le *Graphic* est à la tête de cette entreprise; c'est elle qui en fait les frais, et il est juste de constater d'avance que, le cas échéant, c'est à elle qu'en reviendra l'honneur.

La grande question, maintenant, est de savoir si un tel voyage est possible, c'est à dire si la théorie sur laquelle il repose est une vérité ou une fausse hypothèse.

D'après cette théorie, il existe à une certaine hauteur atmosphérique un courant permanent du Nord à l'Est, de même que, dans les régions tropicales, il existe un courant constant, connu sous le nom de *vents alisés*, portant de l'Est à l'Ouest.

La question posée, il ne reste plus qu'une question de fait. Tous les arguments théoriques ont été épuisés.

Il y a donc plus que l'expérience qui puisse résoudre le problème, et c'est cette expérience que va tenter le professeur Wise.

Il va sans dire que le professeur Wise est très-convaincu; aussi est-il très-résolu; mais sa conviction et sa résolution peuvent lui causer cher, car il n'est pas d'entreprise plus audacieuse et plus pleine de périls. L'exploration du pôle arctique, qui vient de coûter la vie au capitaine Hall, et où est encore en ce moment, au moins égaré et probablement perdu, le *Polaris*, n'est qu'une promenade auprès de cette pérégrination à perte de vue à travers les espaces aériens.

L'entreprise du professeur Wise est certainement très-émouvante et très-glorieuse. Tout le monde y applaudira et la suivra avec une sympathie anxieuse.

Un Russe, M. Chevalier, avait en tête, il y a deux ans, le projet que se proposait l'explorateur M. Wise, et il n'a manqué qu'un peu d'argent au professeur Barbier, il y a deux mois environ, pour le tenter avec son ballon le *Washington*. Les deux derniers disent qu'il leur était impossible assurément d'affirmer la constance du courant d'Ouest, mais qu'ils avaient l'assurance que ce courant existait au moins dans certaines régions, car ils l'avaient l'un et l'autre toujours rencontré quand ils s'étaient élevés à une certaine altitude.

Leur expérience était semblable au sens inverse à celle d'un homme qui, plongeant à une certaine profondeur sur divers points dans les entrailles de la terre, y aurait toujours rencontré un courant d'air suivant une direction déterminée. Il n'en pourrait pas conclure, à coup sûr, que ce courant existe partout, suivant une ligne indéterminée tout autour de l'axe de la terre; mais il déduirait le degré de certitude auquel étaient arrivés Chevalier et Barbier par leurs observations atmosphériques.

En résumé, tel est l'état de la science sur la question si intéressante qui passionne si justement en ce moment les esprits curieux, et à l'élucidation de laquelle est destinée l'entreprise téméraire du professeur Wise.

NOUVELLES A LA MAIN

Les renseignements curieux abondent sur le duc de Brunswick :

A Londres, raconte le *Sibels*, il commença, pour occuper ses loisirs, par faire monter les diamants de la couronne de Brunswick. L'opération dura longtemps. C'étaient, s'il en faut croire, un joyailler, que celui-ci ne le transformait en verroterie, il s'était entendu avec un ouvrier habile, qui devait venir travailler chez lui et sous ses yeux. Ce fut ainsi qu'il se fit confectionner une paire d'épaulettes en diamants gros comme le poing, des plaques en diamants, des boutons d'habit en diamants, un chapeau à cornes avec carde en diamants, et une épée dont le garde dépassait la poignée du sabre du shah de Perse.

Un jour, recouvert de toutes ces pierres et plus constellé que le firmament, il lui prit la fantaisie de se rendre au bal-matin royal.

L'effort lui foudroya; à la vue de ce spectacle solaire, un éclat de rire universel courait les volutes de la grande salle du palais Saint-James. La reine elle-même ne put leur son sérieux.

Par *Journal* prétend qu'il manque une joie au docteur Henri Schiemann, le candidat archi-évoque qui a retrouvé la malbe du roi Priam et qui retrouvera, si on le laisse faire, le waterproof de la baïe Hélicène.

Le bonheur du docteur n'est donc pas complet.

Il paraît qu'à mesure qu'il déterrait les nombreux objets dont vous avez pu lire l'énumération, sa figure s'assombrait de plus en plus.

Mais qu'as-tu donc, mon ami? lui demandait sa femme, qui l'aidait dans ses fouilles. N'es-tu pas au comble du bonheur? Pourquoi ces visages tristes?

Le docteur ne répondait pas, et fouillait toujours avec rage.

Enfin, le dernier chaudron de cuivre retiré, il se laissa tomber, épuisé et désespéré, près de son trésor, — et d'un ton profondément lugubre :

— Ah! ma chère amie, dit-il, pas une pendule!

La scène se passe à Liège, à table d'hôte.

Le service se fait lentement, et deux officiers prussiens, qui sont au nombre des convives, sympathisent et finissent par se mettre en colère contre les gens de l'hôtel.

— Ah ça, dit l'un d'eux d'un ton fort impérieux, il n'y a donc personne de vil ici? N'y a-t-il donc pas d'officiers français pour nous servir?

— Un officier, il n'y en a pas, s'écrient deux officiers belges placés à leurs côtés, mais nous sommes ici pour répondre pour les officiers français, et après le dîner vous le verrez bien?

Les officiers prussiens se sont retirés avant le dessert.

Très-bien, et merci, messieurs les Belges.

Singulière généalogie relevée par le *Sphinx*: Saviez-vous que Maurice Sand, le fils de George Sand, fut le cousin du comte de Chambord?

Lisez et jugez.

Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, eut pour fils légitime Auguste III, qui fut roi de Pologne, et pour fils naturel Maurice de Saxe, qui fut maréchal de France et gagna la bataille de Fontenoy.

Marie-Joséphine, fille d'Auguste III, épousa le dauphin, fils de Louis XV, et donna naissance à Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Marie-Aurora de Saxe, fille naturelle de Maurice de Saxe, épousa Dupin de Franceuil, fermier général, et eut pour fils Maurice Dupin, qui fut officier général dans les armées de la république.

Charles X est le père du duc de Berry, duquel est né le comte de Chambord. Maurice Dupin est le père de George Sand de laquelle est né Maurice Sand.

Le prétendant et l'écrivain sont donc bien cousins au quatrième degré, ce qui est assez proche parenté.

Le comte de Paris et le comte de Chambord ne sont cousins qu'au sixième degré.

« Ce jeune homme, il m'a séduit, il m'a même touché. »

— Aiors vous êtes guéri, interrompit le chroniqueur blond, en regardant avec intérêt la cavate légendaire de l'excellent docteur.

Il y a quelques jours, un directeur de Paris invita une de ses pensionnaires à passer la journée dans une campagne qu'il possédait aux environs de Paris.

Après une promenade dans le jardin, on arriva au verger rempli de fruits, et l'artiste fit l'inscription suivante :

Mademoiselle X... voulant rendre au directeur sa politesse, l'engagea hier à dîner chez elle.

« A dessert, l'invité trouvant délicieuse une tartine aux fraises, en demanda une seconde fois. »

« Sa pensionnaire lui dit alors : — Pardieu ! d'après mon programme, aucun morceau ne sera bisé ! »

CONGRÈS POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Les membres de l'Association pour l'avancement des sciences ont fait hier dimanche une excursion fort intéressante. Ils sont allés visiter le plateau bressan du Vercors au camp de Sathonay. M. de Quatrefrags et M. Charles Martins étaient au nombre des personnes présentes.

Grâce aux travaux préparatifs de la défense de Lyon en 1870, on peut voir, aux redoutes des Mercières et du Vercors, des coupes du terrain glaciaire qui composent le plateau.

Ce terrain se compose d'abord d'une mince couche de terre végétale, dont la fertilité est entretenue par de fréquents arrosages provenant de nos fossés; puis, par-dessous, d'une couche extrêmement compacte, et par suite absolument imperméable, de boue glaciaire. Cette couche est remplie de cailloux et de blocs erratiques, mêlés et jetés dans tous les sens, qui proviennent soit des montagnes de la Savoie, soit des montagnes du Bugy et de la Suisse, et qui ont été transportés par le glacier dans sa marche. Le plateau forme la noyau terminale du glacier du Rhône. Il ne franchissait pas la Saône sur ce point, mais on le retrouve au-dessus des Eirois, sur les coteaux de Fontaniers.

Cette couche de boue glaciaire est aussi ce qui forme la cuvette des étangs de la Bresse, qui ne pourraient exister si le sous-sol n'était pas imperméable.

Les cailloux qui jonchent sont généralement rayés par l'action des glaces. Ils sont comme garnis de hachures fines et rectilignes qui se croisent habituellement dans plusieurs sens. Ces hachures disparaissent assez rapidement lorsque le caillou, débarrassé de sa gangue de terre, est livré à l'action de l'atmosphère et des eaux pluviales.

Il y a dans cette boue des blocs erratiques considérables, quelques-uns de plusieurs mètres cubes. Les fossés des fortifications commencés en ont unis à un grand nombre. On a remarqué entre autres un gros bloc de quartz et hier un autre de phyllade, sorte de roche verdâtre feuilletée. On a trouvé également hier des morceaux de quartz etc., provenant de montagnes de la Suisse, et de protogine, roche qui forme le sommet du mont Blanc. De reste tous ces cailloux offrent la plus grande variété de nature et viennent de points très-divers. Les membres ont emporté de nombreux échantillons.

M. Falsan, qui, avec la collaboration de M. Chantre, a fait d'énormes travaux sur le glacier du Rhône, a bien voulu servir de cicerone aux membres du congrès, et illustre M. Ch. Martins, à qui l'on doit en partie la théorie nouvelle des glaciers, a développé quelques points de cette théorie.

M. Falsan a montré sur les cartes de l'état-major le relevé minutieux qu'avec M. Chantre il a fait de la marche du glacier du Rhône, qui venait expirer près de Givors. Les recherches qu'il a faites ces deux savants sont si considérables qu'on ne peut s'en rendre compte que sur ces cartes. La direction des moraines, leur pente, leurs embranchements dans les vallées latérales, leurs entassements de toute sorte, et cela depuis l'origine du glacier, mais ils ont encore poussé la conscience jusqu'à marquer l'emplacement de tous les blocs erratiques de quelque importance, à les numérotés, et enfin à les rapporter sur un registre où, sous son numéro, chaque bloc est décrit, avec ses dimensions, la nature de la roche qui le compose, sa provenance originelle, etc. L'expression contumière de travail de Romain est faible pour celui-ci.

Si quelques personnes ne pouvaient s'acquiescer à cette idée que le glacier du Rhône venait jusqu'à Lyon et qu'il y a pu apporter d'énormes blocs avec lui, nous les renverrions aux exposés si clairs, si convaincants, si bien enchaînés, que M. Charles Martins a fait dans beaucoup d'endroits de la théorie glaciaire. On n'a eu, du reste, qu'à observer les phénomènes actuels des glaciers, leur cheminement, le transport des objets à leur surface, les rayures de leurs cailloux, les stries qu'ils traçent sur les roches qui les pressent, leur mouvement, même ascensionnel, lorsqu'ils ont à franchir des obstacles, la formation de leurs moraines terminales, etc., et à conclure de faits identiques à des causes identiques.

Quant à la raison de cette puissance des glaciers à une certaine époque, il faut sans doute y voir une cause cosmique, par suite de la généralisation du feu sur le globe. M. Decharpentier qui, en cherchant dans le principe à recueillir des faits contre la théorie nascente des glaciers, s'est trouvé entraîné à soutenir au contraire la vraisemblance, a donné cependant, au moins pour les glaciers alpins, une cause qui frappe par sa simplicité. Il est évident que si l'on pouvait remonter sur les Alpes tous les blocs qui s'en sont détachés, qu'il ont roulé, qu'il ont été transportés par les glaciers, qui se sont transformés en terre et qui se sont déposés sous cette forme dans les vallées on leur aurait balayé par les eaux, on doublerait peut-être la hauteur des Alpes. Qui d'étonnant alors que l'étendue des glaciers fût en proportion de cette hauteur?

CHRONIQUE

M. le préfet du Rhône a offert hier au conseil général le dîner annuel d'usage.

MM. d'Aubon, de Fenouil, Mangin, Plisson, Bonnevaux, Richard-Vacheron, Feuga, Dahn et Rejaunier seuls avaient accepté l'invitation de M. le préfet.

M. Abel Saucy, président du conseil de préfecture; M. d'Aubard, receveur municipal; et divers autres fonctionnaires de la ville, assistaient également au banquet qui s'est passé sans incident notable.

M. le préfet s'occupe en ce moment de la réorganisation de la préfecture sur le même pied qu'auparavant.

Les bureaux seront divisés en bureaux d'administration sous la direction de M. Grandval, et en bureaux de police sous la direction de M. Desmaisons.

Les trois divisions de police auront pour chefs MM. Rivoire, Pelosse et Vindrif.

Ce dernier avait quitté la préfecture depuis le 4 septembre.

Les divisions d'administration auront les mêmes chefs que précédemment.

M. le préfet de la Loire vient de prendre un arrêté par lequel la vente du *Petit Lyonnais* et du *Peuple souverain* est interdite sur la voie publique et chez les marchands de journaux autorisés, dans tout le département de la Loire.

Un dernier moment une dépêche nous apprend que le *Républicain de la Loire* est également suspendu pour trois mois.

En rendant compte, hier, dans un article spécial, de l'excursion faite à Sathonay par l'Association française pour l'avancement des sciences, nous avons parlé d'un incident qui s'est passé, — fort courtoisement d'ailleurs, — entre M. Karl Vogt et M. l'abbé Ducrosi, au déjeuner sur la montagne.

Voici à ce propos la réponse textuelle faite par l'éminent abbé à la phrase de M. Vogt sur « ce premier juif qu'on appelle Adam » :

« Messieurs, « Je suis ici le représentant des anciens dogmes : (Quelques voix : Non ! non !) Eh bien ! je déclare ceci, et je suis sûr de m'être désavoué par aucun de mes supérieurs hiérarchiques : Toutes les fois que messieurs les savants m'apportent une vérité de l'ordre naturel parfaitement établie, vraiment incontestable, — elle ne sera jamais contraire à ma foi. — Puisqu'on a soulevé la question d'origine, permettez-moi de vous citer les paroles du célèbre M. Lehir, professeur à Saint-Sulpice, et maître de Renan : « Il n'y a pas de chronologie biblique. » Les savants nous rendront service en nous aidant à la fixer. »

M. l'abbé n'a cité là que le sens des paroles de M. Lehir.

En voici la teneur exacte : « La chronologie biblique flotte incertaine; c'est aux sciences humaines qu'il appartient de retrouver la date de la création de notre espèce. »

On ne sait encore si la conférence de M. Janssen pourra avoir lieu demain. M. Janssen aurait désiré mercredi, mais ce jour-là est déjà pris. C'est M. Aimé Girard qui fera le soir à 8 heures, dans la salle de la Bourse, palais du Commerce, une conférence sur les progrès récents de la chimie industrielle.

Demain aura lieu l'excursion à la Vouille qui promet de n'être pas moins intéressante que celle de Sathonay.

La ville de Genève vient d'adresser à l'Association pour l'avancement des sciences une invitation à une réception qui aura lieu vendredi, et qui promet d'être splendide.

On offrira le vin d'honneur à l'arrivée des membres.

L'Association fera ensuite une promenade autour du lac sur un vapeur qui sera mis à sa disposition.

Enfin les membres sont invités à un banquet chez M. Verre.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts a adressé aujourd'hui la circulaire suivante aux recteurs d'académie :

« Monsieur le recteur, j'ai l'honneur de vous le former par décret de ce jour, rendu sur ma proposition, le président de la République a décidé que les sessions du baccalauréat-ès-lettres et du baccalauréat-ès-sciences s'ouvriraient cette année le 20 octobre pour être closes vers le 10 novembre. Ce sont les dates fixées par le règlement du 25 mars 1865 pour le baccalauréat-ès-sciences.

Cette modification a pour objet de permettre aux candidats au baccalauréat-ès-lettres qui se destinent au volontariat d'un an de se présenter aux épreuves, ce qui leur serait impossible si la session des lettres ne devait s'ouvrir que le 1^{er} novembre, puisque cette date ils sont tenus de se présenter au régiment.

J'ai vu oris de donner à ce décret toute la publicité d'usage de prendre de concert avec MM. les doyens les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution. Il est entendu que les volontaires d'un an doivent être mis en série avant tous les autres candidats, quelle que soit d'ailleurs la date de leur inscription.

« Recevez, etc. »

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes, »

« A. BATHIE. »

Voici les noms des élèves de l'École de commerce de Lyon, qui ont obtenu des diplômes en concours de cette année :

MM. Courvoisier, de la Chaux-de-Fonds (Suisse). Verrollet, de Migeennes (Yonne). Journeé, de Troyes (Aube). Brulle, de Brousse (Turgie d'Asie). Du Roveray, de Genève (Suisse). Vercollon, de Sarredole (Italie). Wagnin, de Maltheuse (Haut-Rhin). Girard, de Marseille (Bouches-du-Rhône). Hauriez, de Moulhouse. Ming, de Moulhouse. Emard, de Saint-Blin (Haute-Marne). Hatt, de Strasbourg (Bas-Rhin). Schmalzer, de Malmerspach (Haut-Rhin).

La distribution solennelle des prix aux élèves du conservatoire de musique de Lyon aura lieu le vendredi 29 août, dans une des salles de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le préfet du Rhône.

Le vent du midi, qui soufflait hier avec violence sur notre ville, a singulièrement nui au succès des fêtes de l'Exposition.

Le nombre des personnes présentes était, dans la journée, fort peu considérable, et, pour comble de malheur, le ballon de M. Poitevin s'est déchiré en heurtant un bec de gaz.

La peine des vibrations du l'airain... Les vignobles du Bordelais...

Violon... M. Terver, rapporteur, propose de porter au budget de 1874 un secours de 4,000 fr.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du vendredi 23 août 1873... PRÉSIDENCE DE M. FEUILLAT... La séance est ouverte à une heure.

ORDRE DU JOUR... Routes départementales... Frais d'études, de levés de plans, pour le classement des routes départementales.

Sur la proposition de M. le marquis de Penoyl, rapporteur, le conseil vote un crédit de 1,450 fr. au budget rectificatif de 1873, sous-chapitre XIV.

Sur la proposition de M. le marquis de Penoyl, rapporteur, le conseil inscrit au budget rectificatif de 1873, chapitre 1 de la dette, une somme de 414 fr. 85 c.

Table with 2 columns: Item description and Amount. Includes 'Les huit justices de paix de Lyon', 'Les autres justices de paix', 'Total'.

Sur la proposition de M. le marquis de Penoyl, rapporteur, le conseil inscrit au budget de 1874, sous-chapitre Ier, les crédits suivants:

Secours aux malades indigents traités dans les établissements thermaux... M. Terver, rapporteur, propose de porter au budget de 1874 un secours de 4,000 fr.

Communication de deux décrets qui annulent deux délibérations prises les 3 et 5 mai 1872, par le conseil général.

Sur la proposition de M. Edouard Millaud, le conseil donne acte à M. le préfet de ces deux communications.

Communication d'un décret qui annule une délibération du conseil général du Tarn.

M. Edouard Millaud, rapporteur, propose au conseil de donner acte à M. le préfet de cette communication.

Acte est donné.

Annuaire et Indicateur... Sur la proposition de M. Falconnet, rapporteur, le conseil inscrit au sous-chapitre X, article 2 du budget provisoire de 1874, un crédit de 250 fr.

Tribunaux de commerce... Désignation de trois conseillers généraux pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision annuelle de la liste des commerçants appelés à être des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

Après quelques paroles échangées entre MM. Girard, Piron et M. le préfet, M. le président propose de renvoyer cette affaire au jour où au lieu de la discussion concernant la répartition des secours en cas d'extrême misère.

Le renvoi est prononcé.

Sur la proposition de M. Edouard Millaud, le conseil donne acte à M. le préfet de ces deux communications.

Communication d'un décret qui annule une délibération du conseil général du Tarn.

M. Edouard Millaud, rapporteur, propose au conseil de donner acte à M. le préfet de cette communication.

Acte est donné.

Annuaire et Indicateur... Sur la proposition de M. Falconnet, rapporteur, le conseil inscrit au sous-chapitre X, article 2 du budget provisoire de 1874, un crédit de 250 fr.

Tribunaux de commerce... Désignation de trois conseillers généraux pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision annuelle de la liste des commerçants appelés à être des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

Après quelques paroles échangées entre MM. Girard, Piron et M. le préfet, M. le président propose de renvoyer cette affaire au jour où au lieu de la discussion concernant la répartition des secours en cas d'extrême misère.

Le renvoi est prononcé.

Sur la proposition de M. Edouard Millaud, le conseil donne acte à M. le préfet de ces deux communications.

Communication d'un décret qui annule une délibération du conseil général du Tarn.

M. Edouard Millaud, rapporteur, propose au conseil de donner acte à M. le préfet de cette communication.

Acte est donné.

Annuaire et Indicateur... Sur la proposition de M. Falconnet, rapporteur, le conseil inscrit au sous-chapitre X, article 2 du budget provisoire de 1874, un crédit de 250 fr.

Tribunaux de commerce... Désignation de trois conseillers généraux pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision annuelle de la liste des commerçants appelés à être des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

L'Univers, dans son numéro de dimanche, publie une correspondance d'Alsace, où le mensonge de la façon la plus formelle les allégations de la feuille dévote concernant la personnalité de notre rédacteur en chef.

Toutefois ce ne sont là que des conjectures et il vaudrait mieux des faits. En voici un qu'on m'apporte et qui a sa valeur: un député de la gauche s'est rencontré tout récemment dans le palais de l'Assemblée à Versailles avec l'un des signataires du fameux ordre du jour Target.

« Eh! bien, lui dit M. X... vous voulez décidément, vous et vos amis, démolir cette pauvre république qui ne fait pourtant du tort à personne? — Mais non, mais non, cher monsieur Y..., nous ne songeons pas du tout à renverser la république, je vous assure; elle n'est même pas en question: seulement nous ne voulons pas du radicalisme; voilà tout.

« C'est à peu près, comme vous le voyez, le langage de M. de Broglie au 21 mai; mais M. de Broglie est monarchiste, et le député dont je vous parle n'a pas de parti pris sur la forme de gouvernement; j'ajoute qu'il a une certaine influence dans les questions d'affaires. Il est vrai qu'il est dans une situation de fortune qui le rend tout à fait indépendant, qu'il jouit d'une influence personnelle considérable dans son département, que par suite il est peu accessible aux séductions de portefeuilles ou d'ambassades. Il peut donc se faire que ses amis politiques, moins indépendants ou plus avides, n'imitent pas sa conduite tout en partageant sa manière de voir; mais enfin on peut admettre, sans trop d'illusion, qu'une partie au moins du groupe Target votera le maintien de la République.

Or, alors même que l'entrevue de Vienne n'aurait pas de conséquences pratiques, il faudra bien qu'on se prononce sur la forme du gouvernement à l'occasion des projets constitutionnels de M. Dufaure, et alors c'est sans doute le pays tout entier qui restera fidèle à son attitude du 24 mai.

Je vous ai parlé du retard probable du procès Bazaine: ce retard pourrait être plus considérable encore, s'il est vrai que le château de Compiègne soit abandonné, et c'est, paraît-il, ce qu'on dit dans l'entourage du maréchal de Mac-Mahon. Les travaux d'aménagement semblent aujourd'hui devoir être beaucoup plus coûteux qu'on ne l'avait prévu; aussi parlerait-on de les interrompre et chercher un autre local plus facile à disposer.

D'autre part le procès durera certainement plus d'un mois; l'interrogatoire du maréchal Bazaine sera à lui seul une grosse affaire s'il porte, dès le début et sans interruption, sur tous les faits de la cause; quant aux témoins, on en porte le nombre à 350 au moins. J'ajoute que les audiences seront assez courtes, de 1 heure à 5 heures, je crois, avec vacances le jeudi et le dimanche. En mettant trois mois, on ne doit pas dépasser de beaucoup la réalité probable.

Or, comme toutes les questions brûlantes seront posées et discutées à la Chambre dans le courant du mois d'octobre, le duc d'Annamale tiendra en de pareilles circonstances à exercer ses droits de député, et le gouvernement à prévenir toute cause d'agitation étrangère aux débats parlementaires. Le renvoi du procès au mois de novembre arrangerait donc, à ce qu'il semble, tous les gens qui ont voix au chapitre; mais comme les raisons que je vous donne pourraient être l'objet d'appréhensions ou d'insinuations désagréables pour le duc d'Annamale et le gouvernement, on aime beaucoup mieux invoquer les difficultés matérielles qui, par un heureux hasard, se sont manifestées tout à coup.

Les journaux de la coalition se sont attachés dans ces derniers temps à représenter M. Thiers comme un coureur d'ovations: son passage à Belfort et à Mulhouse a été incriminé comme une manœuvre frauduleuse tendant à faire admettre l'existence d'une popularité imaginaire. Il faut pourtant bien que les journaux du 24 mai en prennent leur parti: ce n'est pas seulement à Belfort et à Mulhouse que M. Thiers a été acclamé, c'est encore à Bâle et à Lucerne où les agents de M. Barthélemy Saint-Hilaire n'ont pourtant pas été dominés.

Du reste, cette popularité est, pour ainsi dire, internationale; M. Thiers, qui avant 1871 était l'un des hommes d'Etat les plus considérables de l'Europe, a conquis pendant ses deux années de présidence une renommée presque légendaire. Un Alsacien retour de Vienne me raconte à ce sujet un détail charmant: On donne, au cirque Reinkeus si je ne me trompe, une fêerie dont le sujet est *Centurion*. Dans le bal où la fêe conduit sa filleule, paraissent successivement dans leur costume traditionnel les grands potentats des temps anciens et modernes, lesquels viennent se placer aux côtés du prince Charmant. A droite sont les souverains Alexandre, César, Frédéric le Grand, Napoléon Ier, etc.; à gauche les monarches de plus petit calibre et les ministres fameux. Chaque personnage, à son entrée, est annoncé par la fée et va s'asseoir sur le siège que lui indique le maître de la maison.

Au moment où la série paraît close, on annonce *monsieur Thiers*: aussitôt une salve d'applaudissements de tous les points de la salle; un tabouret est encore vide au-dessus du maréchal de Mac-Mahon qui siège à gauche; M. Thiers s'approche de ce tabouret, mais le maréchal se lève et lui barre le passage; alors le prince Charmant s'avance vers M. Thiers et le conduit au milieu de César, des Frédéric et des Napoléon, c'est-à-dire à la place d'honneur. A ce moment toute la salle éclate d'applaudissements qui durent plusieurs minutes.

M. Thiers s'approche de ce tabouret, mais le maréchal se lève et lui barre le passage; alors le prince Charmant s'avance vers M. Thiers et le conduit au milieu de César, des Frédéric et des Napoléon, c'est-à-dire à la place d'honneur. A ce moment toute la salle éclate d'applaudissements qui durent plusieurs minutes.

M. Thiers s'approche de ce tabouret, mais le maréchal se lève et lui barre le passage; alors le prince Charmant s'avance vers M. Thiers et le conduit au milieu de César, des Frédéric et des Napoléon, c'est-à-dire à la place d'honneur. A ce moment toute la salle éclate d'applaudissements qui durent plusieurs minutes.

M. Thiers s'approche de ce tabouret, mais le maréchal se lève et lui barre le passage; alors le prince Charmant s'avance vers M. Thiers et le conduit au milieu de César, des Frédéric et des Napoléon, c'est-à-dire à la place d'honneur. A ce moment toute la salle éclate d'applaudissements qui durent plusieurs minutes.

M. Thiers s'approche de ce tabouret, mais le maréchal se lève et lui barre le passage; alors le prince Charmant s'avance vers M. Thiers et le conduit au milieu de César, des Frédéric et des Napoléon, c'est-à-dire à la place d'honneur. A ce moment toute la salle éclate d'applaudissements qui durent plusieurs minutes.

M. Thiers s'approche de ce tabouret, mais le maréchal se lève et lui barre le passage; alors le prince Charmant s'avance vers M. Thiers et le conduit au milieu de César, des Frédéric et des Napoléon, c'est-à-dire à la place d'honneur. A ce moment toute la salle éclate d'applaudissements qui durent plusieurs minutes.

Le *Bessinger du Hull* publie les renseignements suivants sur l'état des vignobles: La récolte promet généralement partout où à peu près.

Dans le Maine-et-Loire, le Loiret, le Loiret-et-Cher, l'Indre-et-Loire, les vignes sont fort belles.

Les vignobles du Bordelais présentent un bel aspect; ceux de la province sont également beaux et donnent de grandes espérances, malgré l'ouragan et le phylloxera.

En Saône-et-Loire, les vignes sont bien; le Beaujolais et le Maconnais sont relativement dans une excellente situation.

Dans la Côte-d'Or, le vignoble est magnifique; les raisins sont gâtés grossièrement par les manèges chappés.

Le Jura, la Lorraine et la Basse-Bourgogne sont décidément les contrées les plus maltraitées.

Dans le Narbonnais, les nouvelles du jour nous annoncent beaucoup de calme dans les transactions; la récolte se fait avec peine à cause de la sécheresse. Peu de faiblesse dans les prix. Le rayon de Narbonne, malgré la pyrale, donnera en somme un bon résultat.

En Roussillon, la récolte sera très-supérieure à celle de l'an dernier.

Dans l'Hérault, la plaine de Lunel est touchée par les maladies dans quelques endroits. Si le temps continue au beau, la récolte sera avancée, les raisins sont beaux.

Dans l'arrondissement de Béziers, nous écrivons, la température, excessivement élevée depuis deux semaines, est très-favorable aux vignes. La véraison a commencé sur divers points, et la maturation sera précoce, si, comme d'habitude, les nuits de fin août sont fraîches et humides.

A propos d'un accident occasionné par la piqûre d'une mouche charbonneuse, un journal indiquait dernièrement les précautions à prendre pour en conjurer les suites fâcheuses; nous croyons devoir reproduire les utiles conseils que donnait à ce sujet notre confrère.

Les voici: « Toutes les piqûres de mouches n'ont pas pour funeste résultat cette terrible maladie charbonneuse, qui fait chaque année de trop nombreuses victimes: cet accident n'arrive que lorsque l'insecte diptère a été prendre sa nourriture sur le corps d'un animal mort d'une maladie contagieuse.

« Mais, lorsque on profane, il est toujours prudent d'appliquer sur une piqûre d'insecte une compresse imbibée d'eau ammoniacale, ou cuillerée de café d'alcâli dans un verre d'eau. Cette compresse sera tenue constamment humide pendant une heure ou deux, moins de temps encore si la douleur a disparu.

« Mais si la douleur persiste, et si à l'endroit de la piqûre il se forme un petit bouton douloureux, il est à craindre que la piqûre ne soit de mauvaise nature, et alors il n'y a pas à hésiter, il faut, en attendant le médecin, qui sera appelé en toute hâte, il faut, avec le premier instrument venu, faire sur la partie malade une incision en croix, presser la plaie pour en faire sortir le plus de sang possible, la cautériser d'abord avec une aiguille à tricoter chauffée à blanc, puis avec quelques gouttes d'ammoniaque.

« Des compresses d'eau ammoniacale seront ensuite appliquées sur la plaie et tenues constamment humides; à l'intérieur, prendre toutes les heures, et jusqu'à la disparition de l'accident, un verre d'eau sucré dans lequel on mettra trois ou quatre gouttes d'alcâli végétal. Cette prescription absolue; pour toute nourriture, un ou deux légers potages, et, pour boisson, du vin sucré et étendu d'eau.

« Ce traitement, hardiment pratiqué, arrêtera la marche de la maladie; le médecin fera le reste.

« Aux personnes que la moindre douleur effraye et qui hésiteraient devant la petite opération chirurgicale que nous venons d'indiquer, nous dirons: Vous voyez ce petit bouton rose qui surmonte un point noir presque imperceptible, eh bien! laissez-le faire son travail de mort, et dans quelques heures vous n'existerez plus!

« En présence d'une maladie aussi terrible, le salut est dans la rapidité des secours.

L'un des plus grands profits de l'agriculture est certainement l'élevage du bétail. Toute méthode pratique ayant pour résultat de conduire à la plus grande économie de l'élevage est donc bonne à indiquer. On nous signale un procédé à l'aide duquel, en Angleterre, on peut nourrir quatre veaux avec le lait d'une seule vache.

Ce procédé consiste en mélange de lait et d'eau de son. On met, dans une terrine garnie d'un couvercle, du lait fin et doux, haché une fois ou deux et autant que le récipient peut en contenir; on le mélange avec la main, puis on emplit le terrin d'eau propre et bouillante et on la tient bien close. Au bout de deux heures, l'eau a pris la force et la vertu du foie et une couleur brune comme une infusion de thé. Cette eau se conserve deux jours en été.

Pendant les trois premiers jours qui suivent la naissance du veau, on le laisse téter la mère; le quatrième jour, on lui donne la quantité de breuvage nécessaire pour un repas, et composé d'abord d'un quart d'eau de foie et de deux tiers de lait. Le breuvage est donné à l'animal, le soir et le matin, tiède; au degré de chaleur du lait de la vache.

On diminue au bout de quelques jours, la portion de lait de telle sorte qu'au commencement du deuxième mois on donne trois quarts d'eau de foie et un quart de lait. Il est prudent alors d'offrir au veau une poignée de foin doux qu'il finit de consumer petit à petit.

Le régime est continué pendant trois mois; si le veau, à la fin de ce temps, commence à bien fatiguer, on met dans la portion d'eau de foie un peu moins d'un quart de lait, et même quelques fois on se sert de lait écrémé.

Il suffit, à l'expiration du troisième mois, de donner au veau, une fois par jour, de l'eau de foie qu'on ne fait plus chauffer, si l'on est en été.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Concours des instruments à vent et violon

Jury: MM. Margis, président; de Chagnon, Clavier, Gard, Baumann, Eugier, Fargues, Rival et Lebert.

Classe de M. Ritter

1er prix: (à l'unanimité) M. Sazini.

2e accessit: (à l'unanimité) M. Turchet.

Classe de M. Grévin

1er prix: M. ...

2e accessit: M. Armand, musicien au régiment de ligne.

Classe de M. Renaud

1er prix: M. Goron.

2e accessit: M. Armand, musicien au régiment de ligne.

Sur la proposition de M. Falconnet, rapporteur, le conseil inscrit au sous-chapitre X, article 2 du budget provisoire de 1874, un crédit de 250 fr.

Tribunaux de commerce... Désignation de trois conseillers généraux pour faire partie de la commission chargée de procéder à la révision annuelle de la liste des commerçants appelés à être des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de la liste des juges consulaires.

M. Falconnet, rapporteur, propose de renvoyer le décret relatif à la révision de

REVUE FINANCIERE

La semaine qui se termine aujourd'hui est une des meilleures que la Bourse ait traversées depuis longtemps. La hausse entamée la semaine précédente s'est encore accentuée de telle sorte que l'on a pu craindre un moment qu'elle devint de l'emportement. Il n'en a rien été heureusement, d'assez fortes réalisations ayant contribué à maintenir les cours à un niveau raisonnable.

La situation monétaire est de plus en plus satisfaisante et l'argent redevient abondant sur les divers marchés européens. Après la Banque de Prusse, qui a réduit le taux de son escompte à 4 1/2 0/0 et la Banque de Francfort qui a réduit le sien à 4 0/0, la Banque d'Angleterre a abaissé le sien à 3 0/0. Sur les autres places, sans en excepter Vienne, la situation est bonne, on tend à le devenir. Notre liquidation de quinzaine a vu le capital empréssé de venir en aide à ses besoins et les reports ont été faciles.

Un point noir se montre pourtant à l'horizon, en laissant de côté la question politique. On prétend que le produit de la récolte en céréales est insuffisant et que nous serions obligés de combler notre déficit en recourant à l'importation de blés étrangers: jusqu'ici, toutefois, la Bourse n'a pas tenu compte de ce fait défavorable.

L'administration des douanes vient de publier le relevé de notre mouvement commercial pendant le premier semestre de l'année 1873. Il se résume par les chiffres du tableau suivant:

Tableau des importations et exportations en millions de francs pour l'année 1873. Importations: 1,561 millions; Exportations: 1,679 millions. Total: 3,240 millions.

Revue scientifique

Sommaire du numéro 8 (23 août 1873). Congrès de Lyon: de Quatrefoies: Discours d'ouverture. — V. Cornu: Le congrès d'août 1873 à Londres. — Vulpian: Pathologie expérimentale. — Bulletin des Sociétés savantes.

Revue politique et littéraire

Sommaire du numéro 8 (23 août 1873). La semaine politique. — H. Reybaud: La République espagnole. — Léon Quesnel: Une excursion à Vienne et à Pesth. — L'expédition française dans l'Afrique équatoriale. — Cause littéraire.

BOURSE DE LYON

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 25 AOUT

Tableau des cours de clôture à la Bourse de Lyon le 25 août 1873, incluant les cours des actions et obligations.

RECETTES DES CHEMINS DE FER

Tableau des recettes des chemins de fer pour les lignes de Lyon-Méditerranée, Lyon-Océan, Lyon-Rhône, etc., comparant les années 1873 et 1872.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Tableau des conditions publiques des soies pour les diverses provenances (France, Italie, Espagne, etc.) et les différents types de soie.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

Tableau des cours officiels des denrées (blé, farine, seigle, etc.) pour le 17 au 23 août.

RECEPTE DES CHEMINS DE FER

Tableau des recettes des chemins de fer par ligne et par période, incluant les données pour le 1873 et 1872.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS

Tableau des obligations de la Ville de Paris (1865 et 1869) et du Canal de Suez (1868).

MACHINES A COUDRE

La meilleure coususe du monde est la nouvelle machine L'UNIVERSELLE AMÉRICAINE.

L'AMI DE L'HOMME

Ce traité curieux et très-intéressant est le livre par excellence de la famille (3e édition).

DOCTEUR MOURGUE

dentiste, 15, rue de Lyon, 15.

Les Magasins de Lingerie

DE Mlle STORCK, 8, place des Terreaux, 8.

INSTITUTION SAINT-EBARBE, Lyon, boulevard du Nord, 18. Dirigée par les abbés Chevalier.

A VENDRE

CHEN DE CHASSIS, Race espagnole, âgé de 3 ans, chassant très bien dans les marais.

A LOUER DE SUITE

APARTEMENT DE 2 PIÈCES, Avec balcon, ayant vue sur la place.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A VENDRE un fonds de Magasin de Blanc et de Confection situé rue de Lyon.

A VENDRE un cheval carrossier, très-doux, âgé de 8 ans.

GUERISON RADICALE et en peu de jours des maux de tête, des maux de dents, des maux de gorge, etc.

PILULES ET LOTIONS, ANTI-NEURALGIQUES, De BARNOLD, pharmacien, 3, rue de Lyon, 3.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

VOYAGES A PRIX RÉDUITS PAR L'ITALIE ET L'AUTRICHE. Billets (aller et retour) valables pour 60 jours.

Il est accordé gratuitement 30 kilog. de bagages à chaque voyageur.

Tableau des itinéraires et prix des billets pour les voyages en Italie et en Autriche.

DEUX PETITS CHEVAUX, Taille, 1 mètre 40.

Robe isabelle, s'attendant ensemble et séparément.

TARNAVASSI, 6, rue Ferrandière, 6.

UN HOMME de 40 ans, marié et sans enfant, désire une place de concierge.

Après Décès, A vendre de suite un fonds de café et 8 chambres garnies.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

DÉPARTS du Lundi 25 Août au Lundi 1er Septembre 1873.

Tableau des départs des paquebots-postes français pour diverses destinations.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 27 août 5 h. s. Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelli et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 22 AOUT 1873

Tableau des cours officiels des marchandises en gros pour le 22 août 1873, incluant les prix des grains, farines, huiles, etc.

BOURSE DE LYON - Lundi 25 août (de 11 h. à midi 1/2).

Tableau des cours de la Bourse de Lyon le 25 août, incluant les cours des actions, obligations et autres valeurs.

M. CHRETIEN

DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale.

ÉCOLE CENTRALE LYONNAISE

La rentrée pour l'année scolaire 1873-1874 aura lieu le 10 novembre 1873, à 8 heures du matin.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MÉLANOGENE, TEINTURE PAR EXCELLENCE. De DICQUEMARE aîné, de Rouen.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 22 AOUT 1873

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et l'entrepôt, et hors barrière; pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Signature et date: Lyon, 25 août.